

Etudes Préalables à l'Enquête Publique

Compte-rendu du Comité Technique n°9

- 2 juin 2014 -

réunion du

lieu DREAL Languedoc Roussillon

Présents

DGITM/DIT/RFV1

M. Chopin – Adjoint au chef de bureau
M. Joho – Chargé d'opération

SGAR

M. Urbino – Chargé de mission

DREAL LR

M. Burté – Chef de service Transports
M. Odorico – Chargé de mission transport

CONSEIL RÉGIONAL LR

M. Rudeau - Chargé de mission
M. Dourlens – Service Infra ferroviaires

CG 11

M^{me} Griotto – Service transport
M^{me} Chabert – Service transport

CG 66

M. Leclercq – Dir Déplacements

CA MONTPELLIER

M. Nurit - DGAS
M. Goumont – Chargé de projet

CA HÉRAULT MÉDITERRANÉE

absente

CA BÉZIERS MÉDITERRANÉE

M. Maurand – DGST
M. Vincendet – Dir Amg^t Espace foncier

CA LE GRAND NARBONNE

M. Hérail – Dir. Prospective, Urba

CA CARCASSONNE

Mme Uguen. - Dir Transports

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

M. Aeschbacher - Directeur mobilité

GARANT DE LA CONCERTATION

excusé

RFF

M. Touati – Directeur régional
M. Parant – Chef de mission
M. Beauchet – Responsable trafic
M^{me} Gibbe – Chargée de concertation

Ordre du jour

- **Point sur les délibérations préalables à la signature de la convention relative aux acquisitions foncières**
- **Présentation de la liste et de la nature des marchés d'études à engager**
- **Partage et validation du calendrier jusqu'à la fin 2015**

* * *

1. Point sur les délibérations préalables à la signature de la convention relative aux acquisitions foncières

La convention de financement est projetée et est modifiée en séance.

M. BURTE, DREAL, rappelle les différentes phases d'élaboration de la convention de financement, ainsi que les modifications successives. Un tour de table est réalisé pour vérifier l'état d'avancement des délibérations des assemblées des différents partenaires :

- Conseil Régional Languedoc-Roussillon : la délibération aura lieu le 27 juin 2014.
- Conseil Général de l'Aude : convention validée, présentée au conseil à la session du 20 juin 2014.
- Conseil Général des Pyrénées-Orientales : la délibération aura lieu fin juin, début juillet.
- Communauté d'agglomération de Montpellier: la Communauté d'agglomération avait déjà émis un accord de principe le 6 février 2014. Le texte sera présenté lors de la session du 19 juin.
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée: La Communauté d'agglomération avait déjà émis un accord de principe. Toutefois, la délibération définitive aura lieu le 26 juin 2014.

M. MAURAND, CA Béziers Méditerranée, informe de la tenue du conseil des maires le 23 juin matin et y convie RFF pour réaliser une présentation de l'avancée du projet.

M. PARANT, RFF accepte l'invitation et sera donc présent lors de cette réunion.

- Communauté d'agglomération du Grand Narbonne : La délibération a été prise il y a deux semaines lors du conseil communautaire du 12 mai. La Communauté d'agglomération enverra cette délibération à la DREAL et RFF.
- Communauté d'agglomération de Carcassonne : fait remarquer une erreur de nomenclature (le point 7.1 n'a pas lieu d'être), sinon est en accord avec l'ensemble des points de la convention. La Communauté d'agglomération de Carcassonne délibèrera le 27 juin 2014.
- Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée: la délibération aura lieu le 24 juin 2014.
- Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée : absente, La DREAL la contactera pour vérifier la date de signature de la convention.

M. PARANT, RFF, indique que pour finaliser cette convention il convient que l'ensemble des partenaires vérifient leurs coordonnées exactes en page 12 et 13. Il faut aussi qu'ils indiquent de combien d'exemplaires de cette convention ils souhaitent disposer. Par défaut, RFF transmettra une seule convention, si aucun retour n'est fait avant la fin de la semaine.

M. BURTE, DREAL souligne que l'ensemble des délibérations devront être envoyées à la DREAL et à RFF.

M. PARANT, RFF, demande si RFF doit attendre la signature complète de la convention de financement pour continuer les études sur le projet ou si le COPIL du 18 juin correspond à la date probable de reprise des études.

M. BURTE, DREAL, indique que le COPIL du 18 juin pourra entériner la reprise des études sous réserve que les collectivités confirment en séance les dates de délibération. La version définitive de la convention sera envoyée à l'ensemble des partenaires avant la fin de la semaine.

2. Présentation de la liste et de la nature des marchés d'études à engager

Se reporter aux diapositives 4 à 10 de la présentation de RFF.

M. PARANT, RFF explique le processus d'étude à engager pour aboutir à la définition du tracé. Le tracé à valider sera défini par une analyse multicritère, semblable à la démarche retenue pour le choix de la zone de passage préférentielle en étape 1. Il est nécessaire de disposer rapidement d'un tracé pour pouvoir travailler sur les études de phasage.

M. RUDEAU, Conseil régional Languedoc-Roussillon demande quelle est l'articulation entre les études MOE et l'AMO pour le marché capacité-exploitation.

M. PARANT, RFF, explique que RFF dispose d'un AMO spécifique pour bâtir le cahier des charges, relire les productions et mettre en cohérence les études qui sont réalisées par un MOE privé. Il s'agit d'une seule personne, cette compétence étant rare et son intervention limitée dans le temps.

M. JOHO, DIT, demande à RFF de préciser la démarche d'étude entre recherche de tracé et phasage.

M. PARANT, RFF indique que les études de phasage impacte par exemple la stratégie « matériau » (objectif d'équilibre des mouvements de terre) ; un phasage peut rompre cet équilibre atteint sur un projet pris dans sa globalité. Autre exemple, avec le dimensionnement des raccordements, qui verraient passer des trafics très différents entre 1^{ère} phase et projet complet. RFF se devra d'apporter des réponses. Un autre impact est lié aux études de trafic, et notamment la politique commerciale des entreprises ferroviaires suivant les gains de temps parcours et la présence ou non de gare nouvelle en première phase. Il est nécessaire de converger rapidement vers un tracé pour pouvoir étudier ces différentes possibilités de phasage.

M. BURTE, DREAL demande si le critère de phasage sera pris en compte dans l'analyse multicritères pour la recherche du tracé.

M. PARANT, RFF répond par l'affirmative, pour les secteurs où ce critère est pertinent.

M. RUDEAU, Conseil régional Languedoc-Roussillon demande comment RFF peut évaluer des offres inconnues à l'heure actuelle dans ses études de capacité / exploitation, notamment par rapport aux trains low-cost.

M. PARANT, RFF, souligne que des trains « low-cost » (offrant des prix réduits) circulent déjà, notamment à Montpellier. Les modèles de trafic sont sensibles au critère coûts de transports. La

réflexion ne peut se limiter à la seule région Languedoc Roussillon et l'opportunité de ces nouveaux services est une réflexion des entreprises ferroviaires à l'échelle nationale voire européenne. Il faudra également tenir compte de l'ensemble des projets ferroviaires qui seront réalisés lors de la mise en service de LNMP (CNM, LN PCA, GPSO), pour avoir une cohérence « réseau ».

M. BEAUCHET, RFF, indique que RFF dispose de retours sur les offres ferroviaires d'IDTGV. Il souligne que suite à la décision ministérielle n°1, l'ensemble des transporteurs européens transfrontaliers ont été consultés sur la politique de desserte du Languedoc Roussillon. Pour autant, aucun n'a souhaité répondre. Le modèle n'est pas un produit final, il reflète le système économique connu. Un travail itératif est ensuite réalisé, car certains services peuvent être non rentables pour l'entreprise ferroviaire.

M. TOUATI, RFF, précise que ce modèle doit permettre d'évaluer la nature des services qui pourrait être proposés.

M. AESCHBACHER, Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée, souligne la nécessité de bien prendre en compte le marché espagnol et d'identifier la thématique « inter-cités »

M. MAURAND, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, indique que le prochain comité des villes pour la grande vitesse aura lieu à Gérone le 3 octobre 2014. La thématique principale sera justement les trains inter-cités.

M. GOUMONT, Communauté d'agglomération de Montpellier, demande si la réalisation des travaux de la LNMP commencera à partir de la jonction avec le CNM.

M. PARANT, RFF indique qu'en termes de réalisation, plusieurs schémas sont possibles, tels qu'évoqués dans le dossier de fin d'étape 1. Pour autant, la décision ministérielle n°2 demande à RFF d'envisager la réalisation du projet dans la continuité du CNM. Cela reflète le constat fait sur le trafic supporté par le réseau ferroviaire (serpent de charge). Suivant cette logique, il paraît plus opportun de commencer par Montpellier, secteur qui supporte le plus de circulation.

M. CHOPIN, DIT, affirme que l'Etat s'inscrit dans cette démarche.

M. MAURAND, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, demande si dès la fin des travaux sur CNM, les travaux LNMP pourront démarrer. Il insiste sur le fait que cette question sera posée lors du prochain COPIL.

M. CHOPIN, DIT, répond que cette question sera traitée suivant différents paramètres : le rapport de la commission mobilité 21 a priorisé les grands projets ferroviaires, en privilégiant l'axe Bordeaux-Toulouse dans une première étape (objectif acté d'une mise en service pour 2024), le projet LNMP relevant des secondes priorités post 2030 ; il convient également de disposer des travaux de l'observatoire de la saturation dont l'installation est prévue le 10 juillet (invitation à venir). Une clause de revoyure permettra cependant d'adapter ce calendrier à l'avancement des autres grands projets ferroviaires et aux trafics constatés sur l'axe. En l'état, le démarrage des travaux en 2018 lui paraît compliqué, car relevant d'un processus long ; il cite le cas du projet Bretagne Pays de la Loire en exemple.

M. MAURAND, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, rappelle que ce projet date de 1989, avec un premier tracé en 1994. Il souligne que les collectivités doivent se prononcer très rapidement pour répondre aux demandes de l'Etat, alors que ce dernier n'est pas à même de répondre à leurs questionnements sur les échéances de déclaration d'utilité publique ou de démarrage des travaux. L'exaspération des élus grandit en ces temps de disette budgétaire.

3. Partage et validation du calendrier jusqu'à la fin 2015

Se reporter aux diapositives 12 à 18 de la présentation de RFF.

M. PARANT, RFF indique qu'il s'agit à présent de réussir à mener un processus d'étude et de concertation, au bon moment, dans un laps de temps réduit : 10 mois. En effet, les partenaires se sont entendus pour pouvoir disposer d'un tracé validé par le ministre d'ici la fin 2015.

La proposition de RFF faite aujourd'hui est de :

- Faire acter les grandes lignes de la concertation sur le tracé au prochain COPIL,
- Organiser un COTECH fin septembre afin de présenter l'Analyse Multicritères (AMC) aux partenaires pour pouvoir présenter le tracé issu de cette analyse en concertation, avant la réserve électorale (postulat élections régionales en mars 2015),
- Arbitrer sur la nécessité d'organiser un COPIL informatif après le COTECH de septembre pour présenter aux élus cofinanceurs les résultats de l'AMC, avant de les présenter en concertation aux élus du territoire (maires, conseillers, parlementaires, ..),
- Valider l'organisation de commissions consultatives en octobre 2014 (avant la réserve électorale),
- Arbitrer sur la date des réunions publiques en commune : avant ou après la réserve électorale (octobre/novembre 2014 ou avril 2015)

M. BURTE, DREAL, après consultation des agendas de chacun, acte la tenue du prochain COTECH le vendredi 19 septembre 2014 à 10h.

M. CHOPIN, DIT, souhaite que, page 6, la ligne « accord DGITM pour la reprise des études » disparaisse de la présentation ; il appartiendra au Comité de pilotage de prendre acte de la reprise des études . Il insiste pour que la question du phasage soit présentée aux partenaires.

M. URBINO, SGAR, confirme que c'est le COPIL n°8 qui annoncera la reprise des études, le Préfet de région s'étant accordé en amont avec le cabinet du ministre

M. PARANT, RFF, informe que le prestataire en charge des études de tracé pourra être opérationnel deux mois après l'accord sur la reprise des études, soit début septembre dans l'hypothèse d'un accord le 18 juin prochain.

M. CHOPIN, DIT, demande à RFF comment il sera possible de présenter les résultats de l'AMC fin septembre/début octobre si le bureau d'études démarre sa prestation début septembre.

M. PARANT, RFF, indique qu'il reste trois mois à RFF pour mener à bien l'analyse multicritère, sur la base des études produites par le précédent prestataire. Il rappelle que les variantes de tracé ont été présentées voici presque deux ans maintenant. C'est RFF qui réalisera cette AMC en interne. L'objectif est de disposer d'un support début septembre à proposer au COTECH n°9.

M. BURTE, DREAL demande aux collectivités leurs avis concernant l'opportunité d'un COPIL informatif en octobre afin de présenter les résultats de l'AMC aux élus cofinanceurs.

Les communautés d'agglomération de Montpellier et Béziers pensent qu'il est intéressant de monter ce COPIL « informatif ». Les autres collectivités confirment l'utilité de bien informer les élus avant présentation d'un tracé en externe.

M. BURTE, DREAL acte la réalisation d'un COPIL informatif fin septembre, début octobre 2014. Il acte également le principe des commissions consultatives en octobre 2014.

M. PARANT, RFF, demande l'avis des collectivités concernant l'organisation des réunions publiques.

M. BURTE, DREAL acte la proposition à faire en COPIL de réaliser ces réunions publiques peu de temps avant la prise de décision du COPIL sur le tracé, c'est à dire plutôt vers avril 2015, compte tenu des réserves électorales qui se terminent en mars 2015 (postulat d'élection régionales en mars 2015)

M. BURTE rappelle l'organisation du prochain COPIL le 18 juin à 15h30 à la préfecture de région.

* * *